

Notes

- ¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 520, n° 7515.
- ² *Ibid.*, vol. 1019, n° 14956.
- ³ Voir par exemple le préambule de la Convention de 1961.
- ⁴ *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.XI.1), par. 1 à 50.
- ⁵ "Health and drug policies: making them the top of the agenda; a strategy paper on the development of national drug policies", *Development Dialogue*, vol. 1, 1995, p. 5 à 24.
- ⁶ Voir par exemple le *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.XI.1), par. 35.
- ⁷ Cette comparaison porte seulement sur les chiffres concernant les cinq pays de chaque région où la consommation est la plus forte.
- ⁸ E. Fombonne *et al.*, "A study of prescriptions for psychotropic drugs at a French psychiatric hospital", *Revue épidémiologique de santé publique*, vol. 31, n° 1 (1989), p. 29 à 36.
- ⁹ N. Vuckovic et M. Nichter, "Changing patterns of pharmaceutical practice in the United States", *Social Science and Medicine*, vol. 44, n° 9, p. 1285 à 1302; "Rational use of benzodiazepines" (WHO/PSA/96.11), p. 1 à 5; et H. U. Fisch, "Sociopharmacology: psychoactive drugs as an example", *Schweizerische medizinische Wochenschrift*, vol. 109, n° 13 (1979), p. 461 à 466.
- ¹⁰ J. M. Zito *et al.*, "Trends in the prescribing of psychotropic medications to pre-schoolers", *Journal of the American Medical Association*, vol. 283, n° 8 (2000), p. 1025 à 1030.
- ¹¹ J. T. Coyle, "Psychotropic drug use in very young children", *Journal of the American Medical Association*, vol. 283, n° 8 (2000), p. 1059 et 1060.
- ¹² M. Silverman, M. Lydecher et P. Lee, "Bad Medicine: the Prescription Drug Industry in the Third World" (Stanford, Californie, Stanford University Press, 1992).
- ¹³ J. Stjernwård *et al.*, "Opioid availability in Latin America: the Declaration of Florianapolis", *Journal of Pain and Symptom Management*, vol. 10, n° 3 (1995), p. 233 à 236.
- ¹⁴ Organisation mondiale de la santé, *Critères éthiques applicables à la promotion des médicaments* (Genève, 1988).
- ¹⁵ *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1996* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.97.XI.3), par. 114.
- ¹⁶ Voir le *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1996* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.97.XI.3), par. 91; résolution 50.4 de l'Assemblée mondiale de la santé du 12 mai 1997, intitulée "Publicité, promotion et vente transfrontières de produits médicaux par Internet"; et résolution 43/8 de la Commission des stupéfiants, intitulée "Internet" (*Documents officiels du Conseil économique et social, 2000, Supplément n° 8* (E/2000/8), chap. I, sect. C).
- ¹⁷ Organisation mondiale de la santé, "Fake drugs: a scourge on the system", *WHO Drug Information*, vol. 9, 1995.
- ¹⁸ H. Ghodse et I. Khan, *Psychoactive Drugs: Improving Prescribing Practices* (Genève, Organisation mondiale de la santé, 1988), p. 22 à 35; B. Blackwell, *Treatment Compliance and the Therapeutic Alliance* (Newark, New Jersey, Harwood, 1997); et J. A. Cramer et R. Rosenheck, "Compliance with medication regimens for mental and physical disorders", *Psychiatric Services*, vol. 49, 1998, p. 196 à 201.
- ¹⁹ H. Ghodse et I. Khan, *Psychoactive Drugs: Improving Prescribing Practices* (Genève, Organisation mondiale de la santé, 1988), p. 42 à 47.
- ²⁰ J. E. Henney *et al.*, "Internet purchase of prescription", *Annals of Internal Medicine*, vol. 131, 7 décembre 1999, p. 861 et 862; et J. E. Henney, Déclaration prononcée devant la Commission de la santé, de l'éducation, du travail et des pensions du Sénat des États-Unis, 21 mars 2000.
- ²¹ M. R. Reich, "The global drug gap", *Science*, vol. 287, 17 mars 2000, p. 1979 à 1981.
- ²² P. Goel *et al.*, "Retail pharmacies in developing countries: a behavior and intervention framework", *Social Science and Medicine*, vol. 42, n° 8, (1996), p. 1155 à 1161.
- ²³ H. Ghodse et I. Khan, *The Role of Medical Schools in the Rational Use of Psychoactive Drugs* (Rawalpindi, Pakistan, Falcon International Printers, 1988).
- ²⁴ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 976, n° 14152.
- ²⁵ *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.XI.1).
- ²⁶ *Documents officiels de la Conférence des Nations Unies pour l'adoption d'une Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, Vienne, 25 novembre-20 décembre 1988*, vol. I (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.94.XI.5).
- ²⁷ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 976, n° 14151.
- ²⁸ Compétence: article 12.
- ²⁹ Le terme "précurseur" fait référence à toute substance inscrite au Tableau I ou au Tableau II de la Convention

de 1988, sauf quand le contexte impose l'utilisation d'une autre expression. Ces substances sont fréquemment appelées précurseurs ou substances chimiques essentielles, en fonction de leurs principales propriétés chimiques. La Conférence de plénipotentiaires qui a adopté la Convention de 1988 n'a pas utilisé de termes particuliers pour ces substances. En revanche, l'expression "substances fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes" a été introduite dans la Convention. La pratique fait toutefois que toutes ces substances sont simplement regroupées sous l'appellation "précurseurs". Bien que ce terme ne soit pas techniquement exact, l'Organe a décidé de l'utiliser par commodité dans le présent rapport.

³⁰ Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède.

³¹ Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède.

³² Voir par exemple le *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.XI.1), par. 73.

³³ *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1999 ...*, par. 70 à 78.

³⁴ Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède.

³⁵ *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1999 ...*, par. 100 à 105.

³⁶ *Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes: Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1999 sur l'application de l'article 12 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.XI.3), par. 40 à 50.

³⁷ *Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes: Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2000 sur l'application de l'article 12 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.01.XI.3).

³⁸ *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1999 ...*, par. 134.

³⁹ *Stupéfiants: Évaluations des Services du monde pour 2001 - Statistiques pour 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E/F/S.01.XI.2).

⁴⁰ Voir par exemple le *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1997* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.98.XI.1), par. 156 à 158.

⁴¹ *Rapport de la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues, Vienne, 17-26 juin 1987*, chap. I, sect. A, objectif 7.

⁴² Voir par exemple le *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1997* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.98.XI.1), par. 194 et 210.

⁴³ Appelé Lancang Jiang en Chine.

⁴⁴ Le réseau de développement Aga Khan, créé par la communauté ismaïlienne, est un groupe d'institutions qui s'attachent à améliorer les conditions de vie et les perspectives économiques dans le monde.

⁴⁵ *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1993* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.94.XI.2), par. 29.

⁴⁶ *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1999 ...*, par. 446.

⁴⁷ *Ibid.*, par. 176 et 177.

⁴⁸ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, cinquantième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1995*, document S/1995/999.